



PRÉFET DU VAL- DE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement DRIHL Val-de-Marne

Service de l'hébergement et de l'accès au logement
Bureau de l'accès au logement
logement.shal.uthl94.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

Nos réf. : 2087389
Affaire suivie par CC
Courriel : logement.shal.uthl94.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01.77.45.45.45

Créteil, le 09/10/2025

Monsieur MBELLA Jackson Nils Bryan
Bâtiment A
Apt 128
16 Avenue des frères Lumière
94360 BRY-SUR-MARNE

Objet : Votre demande de logement social

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de logement social et, compte tenu de votre situation, je suis en mesure aujourd'hui de vous proposer un logement relevant du contingent réservé de l'État dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références du logement

Bailleur social: Habitat et Humanisme – 5 avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris
No RPLS du logement : 0059838593
Référence organisme du logement : A21
Type du logement : T1
Adresse du logement : 19 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 94300 Vincennes

Je vous informe que vous êtes susceptible d'être proposé pour ce logement avec d'autres candidats et qu'il appartient à la commission d'attribution du bailleur de désigner le candidat qu'elle retiendra pour son attribution.

Le bailleur prendra contact avec vous sous une dizaine de jours, pour vous demander d'établir votre dossier, qui sera examiné en commission d'attribution. **S'il ne l'a pas fait dans ce délai, je vous invite à contacter le bailleur vous-même.**

Je vous précise que **les pièces obligatoires à fournir au bailleur** sont déterminées par l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement social, consultable sur le site legifrance.gouv.fr. Cette liste est aussi annexée à votre attestation d'enregistrement/de renouvellement de demande de logement social. Le bailleur peut aussi vous demander des pièces complémentaires, en fonction de votre situation personnelle.

Pour toute information relative au logement, je vous invite à contacter directement le bailleur.
À ce stade de la procédure, seul le bailleur est compétent pour le traitement de votre dossier (caractéristiques du logement, visite, pièces à fournir et délais, résultat de la commission d'attribution).

J'appelle votre attention sur le fait que tout refus non motivé d'une proposition de logement adaptée peut être de nature à remettre en cause la prise en compte de votre situation pour une éventuelle nouvelle proposition sur le contingent de l'État.

Néanmoins, si vous estimez que cette proposition de logement n'est pas adaptée à votre situation, je vous demande de bien vouloir me retourner (à l'adresse mentionnée sur la fiche) et dans les plus brefs délais possibles la fiche jointe complétée par vos motifs de refus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.